

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA
 SECURITE SOCIALE, ET DE LA JUSTICE

Portant révision de la situation
 administrative de Monsieur KENGA
 (Dominique), Ingénieur d'Agriculture
 des cadres de la catégorie A, hiérar-
 chie I des Services Techniques
 (Agriculture).-

DIRECTION GENERALE DE LA FONC-
 TION PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut Général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959, fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut Général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90/FP du 4 Avril 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er & 2 ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires
- (/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980, portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1985, portant organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u les décrets n°s 84/345/MAE-SGAE-DAAF du 7-4-84 ;
 85/1388/MTERFPIS-DGFP-DGPCE du
 5-12-1985 ;
 86/222/MTERFPIS-DGFP-DGPCE du
 5-2-1986 ;

D.G.B.

D.C.F.

AG

- (/u le décret n° 86/877 du 18-7-1986 sur la prise d'effet des avancements et reclassements ;
- (/u la lettre n° 0278/DAAF-SAP du 26 Février 1986, du Directeur des Affaires administratives et financières transmettant le dossier de l'intéressé ;
- (/u la demande de l'intéressé en date du 14 Février 1986 ;

D É C R É T E :

ARTICLE 1ER. - La situation administrative de Monsieur KENGA (Dominique), Ingénieur d'Agriculture des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Agriculture) est révisée selon le tableau ci-après:

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I</u>	<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I</u>
- Promu Ingénieur d'Agriculture de 4° échelon, indice 1140 pour compter du 21 Avril 1982 (Décret n° 84/345/MAE-SGAE-DAAF du 7 Avril 1984).	- Promu Ingénieur d'Agriculture de 5° échelon, indice 1220 pour compter du 21-10-1984.
- Titulaire du Master of Science (Doctorat de 3° Cycle) en Economie Agricole et Ressources Economiques délivré par l'Université de Vermont (Etats Unis) qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé au 6° échelon, indice 1300 pour compter du 27-10-1984, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage (décret n° 85/1300/MTERFPPS-DGFP-DGPCE du 5-12-85).	- Titulaire du Master of Science (Doctorat de 3° Cycle) en Economie Agricole et Ressources Economiques délivré par l'Université de Vermont (Etats Unis), qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé au 7° échelon, de son grade, indice 1460 pour compter du 27-10-1984, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. ACC = néant.
- Promu Ingénieur d'Agriculture de 5° échelon, indice 1220 pour compter du 21-10-1984 (décret n° 86/22/MTERFPPS-DGFP-DGPCE du 5-2-1986).	X X X X X

ARTICLE 2. - En application des dispositions du décret n° 86/877 du 18 Juillet 1986 susvisé, cette révision de situation administrative ne produit aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3. - Le présent décret sera enregistré publié au JORNA et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre, Brazzaville, le 21 MAI 1987

Le Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale, et de la Justice Garde. des Sceaux,

Diembembe

Commandant Dieudonné KIMBE BE.

Ange Edouard PCUNGUI.-

- AMPLIATIONS :
- JORPC..... 1
 - DGFP/DC..... 3
 - D.G.E..... 3
 - D.C.F..... 1
 - DAAF-SAP.... 3
 - INTERESSE... 1
 - DOSSIER..... 3
 - SGG/BG..... 2